



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER

BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER

BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET

ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU

JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 77

RAPPORTEUR : Maud BRUNIER

OBJET : CONTRAT DE RESTAURATION ENTRE LA COMMUNE ET L'OGEC POUR LA FOURNITURE DE REPAS A L'ECOLE SAINT JOSEPH

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération du 23 mai 2019, un contrat de restauration a été signé entre la commune et l'OGEC pour la fourniture de repas à l'école Saint-Joseph pour une durée d'un an à compter du 2 septembre 2019.

Par lettre du 22 avril 2020, la Présidente de l'OGEC **sollicite le renouvellement du contrat de restauration** pour un an.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de renouveler le contrat de restauration entre la commune et l'OGEC pour une durée d'un an à compter du 2 septembre 2020 aux mêmes conditions que le contrat en cours.

Le prix du repas **enfant est de 3 € et celui d'un repas adulte est de 5,60 €**. Le nombre de repas est estimé à 65 par jour.

VU la délibération du 23 mai 2019 approuvant la signature d'un contrat de restauration entre la Commune et l'OGEC,

VU la lettre de la Présidente de l'OGEC sollicitant le renouvellement du contrat de restauration avec la Commune;

CONSIDERANT la capacité de la Cuisine Centrale à fournir et livrer les repas à l'école Saint Joseph ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature d'un contrat de restauration avec l'OGEC tel que joint à la présente pour la fourniture de repas à l'école Saint Joseph à compter du 2 septembre 2020 ;
- charge Mme la Maire de sa signature et de toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

